Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. 2 • **L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

12 NOVEMBRE 2009 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LVI année • N. 18064 **42**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Au travail pour le Congrès thématique

Ego Perron

Notre Mouvement continue sa marche et son travail de préparation vers le Congrès thématique qui est prévu pour la fin du mois – plus précisemment pour la journée de samedi 28 novembre prochain – à Saint-Vincent.
Je dois avouer que le thème choisi s'avère intéressant. Beaucoup d'Unionistes se félicitent, pendant cette période, d'avoir choisi cet argument qui est un sujet difficile à traiter mais qui mérite d'être abordé. D'être abordé avec un esprit serein d'analyse, sans se jeter vers des autocritiques faciles ou des accusations à l'égard d'un système qui dans son ensemble marche assez bien.
J'espère que notre Congrès pourra être un bon moment de discussion, d'analyse, d'approfondissement comme cela doit se produire au sein d'un Mouvement qui fait de la politique et qui s'occupe d'administration. Un moment, pendant lequel, on analyse ce qui a été fait, ce qui est en train d'être fait et surtout ce que, au mieux, nous pourrons faire à l'avenir
L'Union Valdôtaine constitue un lieu formidable où l'on peut discuter aussi d'administration et des choix que nous faisons dans l'intérêt de toute la collectivité valdôtaine. Le but du Congrès est également cela : offrir à tous nos délégués la possibilité de discuter et de se confronter sur un thème qui nous concerne de très près, qui concerne le monde du travail, le monde du social et de l'économie.
A nous de faire trésor de toutes les remarques et de toutes les observations qui ressortiront de ce Congrès, même celles qui pourront être les plus critiques si elles sont faites dans le but d'être constructives.
A nous d'avoir la capacité de les transformer en ligne d'action pour le futur, à travers des actions concrètes afin que les paroles puissent se transformer en des améliorations pour la vie quotidienne de nous tous.
Notre Mouvement a toujours su être le meilleur interprète des besoins et des exigences des Valdôtains ou de la plus grande partie d'entre eux.
Nous le sommes encore aujourd'hui et nous voulons l'être encore à l'avenir.

Le président Augusto Rollandin a rencontré le recteur Francesco Profumo

« Le Polytechnique de Verrès ne fermera pas ses portes »

Le Polytechnique de Turin continuera à maintenir ses activités auprès du siège de Verrès.
Après ces dernières semaines durant lesquelles les rumeurs d'une fermeture éventuelle possible du siège universitaire de la basse vallée avaient inquiété étudiants et administrateurs, mardi 3 novembre dernier, le président du Gouvernement régional Augusto Rollandin a finalement rencontré le recteur du Polytechnique de Turin Francesco Profumo.
L'entretien entre Rollandin et Profumo – auquel a pris part également l'assesseur Ennio Pastoret – a été utile pour discuter du futur du Pôle universitaire de Verrès, qui avait été menacé par la décision du Ministère de l'Education publique de diminuer les heures de didactique auprès des sièges détachés des facultés universitaires italiennes.

« La confrontation avec Francesco Profumo a été encourageante – a dit le président de la Région Augusto Rollandin – *le polytechnique de Verrès non seulement*

SUITE PAGE 4

A propos des polémiques sur le Crucifix qui ont animé la semaine politique nationale

L'opinion du Comité Fédéral de l'Union Valdôtaine

Le Comité Fédéral de l'Union Valdôtaine
PRENANT ACTE des polémiques nées à propos de la récente sentence de la Cour de Strasbourg au sujet de la présence du Crucifix dans les écoles italiennes ;
RAPPELLE que le Christianisme est un élément constitutif de l'identité et de l'histoire du peuple valdôtain ;
ESTIME que le Crucifix, tout en se rapportant à une confession religieuse particulière, symbolise également les valeurs universelles de liberté, d'égalité et de fraternité qui sont à la base de la civilisation occidentale et de ses principes distinctifs de tolérance et de respect des diversités culturelles ;
SOULIGNE, en voie de conséquence, que son exposition dans les lieux publics, ne peut en aucun cas être interprétée comme un manque de respect vis-à-vis de quelconque autre croyance ou non croyance, mais qu'elle représente, comme toute autre représentation symbolique ou artistique se rapportant au Christianisme, un rappel aux racines chrétiennes de notre civilisation.

Aoste, le 9 novembre 2009

LA PRISE DE POSITION DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL

Pendant la réunion de vendredi dernier, 6 novembre, le Gouvernement régional a approuvé un document pour le maintien du Crucifix dans les classes des écoles valdôtaines.

Le Gouvernement régional,
ÉTANT DONNÉ que la Cour européenne des Droits de l'Homme, à Strasbourg, a rendu un arrêt quant à la présence de crucifix dans les salles de classes, selon lequel « Pour la Cour, ces considérations conduisent à l'obligation pour l'Etat de s'abstenir d'imposer, même indirectement, des croyances, dans les lieux où les personnes sont dépendantes de lui ou encore dans les endroits où elles sont particulièrement vulnérables. La scolarisation des enfants représente un secteur particulièrement sensible car, dans ce cas, le pouvoir contraignant de l'Etat est imposé à des esprits qui manquent encore (selon le niveau de maturité de l'enfant) de la capacité critique permettant de prendre distance par rapport au message découlant d'un choix préférentiel manifesté par l'Etat en matière religieuse ». C'est pourquoi, continue le texte dudit arrêt, « La Cour ne voit pas comment l'exposition, dans des salles de classe des écoles publiques, d'un symbole qu'il est raisonnable d'associer au catholicisme (la religion majoritaire en Italie) pourrait servir le pluralisme éducatif qui est essentiel à la préservation d'une « société démocratique » telle que la conçoit la Convention ».
SOULIGNANT que la décision de la Cour de Strasbourg a été prise à la suite d'un long contentieux à l'échelon national, qu'elle ne porte que sur le cas spécifique qui lui a été soumis par la requérante et qu'il n'est donc pas possible d'en déduire que l'ensemble de l'État italien devrait s'y conformer ;
CONSIDÉRANT cependant que l'application d'un tel arrêt pourrait constituer un dangereux précédent, dans la mesure où il susciterait une vague de recours émanant de quiconque pourrait se sentir d'une quelque manière blessé par l'exposition de symboles religieux, lesquels figurent dans tout le patrimoine artistique italien qui se réfère directement ou indirectement à la religion catholique ;
RAPPELANT par ailleurs que l'exposition desdits symboles ne peut et ne doit pas être considérée comme un acte offensif à l'égard de quiconque et que le crucifix constitue, notamment pour la communauté valdôtaine, un élément religieux qui fait partie intégrante de ses traditions historiques et culturelles ;
SUR PROPOSITION de l'assesseur à l'éducation et à la culture, en accord avec le Président de la Région ;
DEMANDE au Gouvernement italien d'interjeter recours contre l'arrêt de la Cour de Strasbourg ;
INVITE les écoles de tous ordres et degrés à ne pas ôter les crucifix des salles de classe.

… » *fin de citation*

lcaveri@gmail.com

« Sang ô sang noir de mes frères, vous tachez l'innocence de mes draps, vous êtes le sueur où baigne mon angoisse, vous êtes la souffrance qui enroue ma voix ».
LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR

Du colonialisme et ses drames
aux douleurs de l'immigration clandestine.

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

Séance de vendredi 6 novembre

Le Gouvernement a approuvé les instructions relatives à la fixation des termes et aux modalités de gestion des bénéfices prévus par le Plan triennal des politiques de l'emploi 2009-2011.
Il a également désigné Giuseppe Dupont comme représentant de la Région au sein du Conseil de direction du Parc national du Grand-Paradis, pour une période de cinq ans.
Par ailleurs, il a donné son feu vert à l'organisation de l'assemblée annuelle du personnel volontaire du Corps valdôtain des sapeurs-pompiers, prévue le 15 novembre 2009 à Verrès, ainsi que celle de la manifestation « Compte à rebours vers Copenhague 2009 », qui aura lieu le 5 décembre au Fort de Bard.
L'Exécutif a aussi pris des décisions en ce qui concerne la présence d'un crucifix dans les salles de classe, à la suite du jugement de la Cour européenne de Strasbourg.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Les lignes directrices et les critères d'application du programme régional 2009 relatif à l'hygiène et au bien-être animal dans les élevages de la Vallée d'Aoste ont été approuvés.

BUDGET, FINANCES ET PATRIMOINE
Le Gouvernement a approuvé le classement afférent à l'octroi des aides en capital prévu pour la réalisation d'installations de démonstration. La dépense engagée à ce titre s'élève à 1.000.000 euros. La liste des activités économiques ouvrant droit aux aides prévues par la loi régionale n° 6/2003 portant mesures régionales pour l'essor des entreprises industrielles et artisanales a été complétée. L'Exécutif a aussi décidé de fixer à 31% du droit annuel, relatif à l'exercice 2008, le financement à octroyer à la Chambre valdôtaine des entreprises et des activités libérales, au titre de l'année 2009, ce qui représente une somme de 751.000 euros.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le gouvernement a approuvé la participation de l'Assessorat à la XII[ème] Bourse méditerranéenne du tourisme archéologique qui se tiendra à Pæstum (Salerne), du 19 au 22 novembre 2009.
En outre, il a décidé la réalisation d'un parcours intitulé *Forum genitori,* destiné aux parents des élèves des écoles secondaires du premier et du second degré de la Région, pendant la période janvier/mai 2010.
Le Plan extraordinaire 2009 de mise aux normes et de mise en sécurité des bâtiments scolaires appartenant aux collectivités locales a été approuvé.
L'Exécutif a également approuvé la proposition définitive du *PIT Tanin-ta. Tra tangibile e intangibile – percorsi nel patrimonio culturale lungo le vie storiche*, qui comporte trois projets ordinaires et a été présenté dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Italie-Suisse 2007/2013.

OUVRAGES PUBLICS, PROTECTION DES SOLS ET LOGEMENT PUBLIC
A la suite des inondations d'octobre 2000, le Gouvernement a entériné le projet d'exécution des travaux d'endiguement du Marmore, à la hauteur de sa confluence avec la Doire Baltée, ainsi que l'aménagement des aires adjacentes.
Il a aussi défini la mise aux normes du projet de construction d'un trottoir le long de la route régionale n° 44 à Lillianes et a complété le Plan régional des travaux publics, afin de réaliser un autre trottoir le long de la route régionale n° 20, entre Jovençan et Aymavilles.
Il a donné son feu vert à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en sécurité, la modernisation et la requalification du tronçon de la route nationale n° 26, situé entre la bretelle d'autoroute de Quart et la frontière Est du chef-lieu régional.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
La participation de la Région à la célébration de la Journée mondiale contre la violence faite aux femmes, qui se tiendra le 25 novembre 2009, a été approuvée.
Sur la base de l'évaluation effectuée par la commission compétente, le Gouvernement a admis au financement 7 projets d'auto-organisation familiale, présentés aux termes de la délibération du Gouvernement régional n° 1878/2007, ainsi que 27 projets afférents aux activités des aumôneries ou à des activités similaires, déposés avant le 30 septembre 2009, conformément à la délibération du Gouvernement régional n° 1765/2009.
L'Exécutif a attribué aux communes, relativement à la période comprise entre le 1er janvier et le 3 août 2009, la somme globale de 610.000 euros, afin que celles-ci puissent répondre aux demandes déposées pour la réalisation de travaux d'élimination des barrières architecturales et pour l'achat et la mise en place d'équipements.

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
Le Gouvernement a établi le calendrier de présentation de la demande de renouvellement relative à l'autorisation de produire et de rejeter des polluants dans l'atmosphère, pour les installations autorisées au sens du premier alinéa de l'article 281 du décret législatif n° 152 du 3 avril 2006 modifié.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
L'Exécutif a approuvé un appel à projet à gestion régionale en vue de la présentation, par l'association valdôtaine des moniteurs de ski, d'un projet de formation théorique et pratique afférent à l'enseignement du surf des neiges aux personnes handicapées et destiné aux moniteurs de cette discipline.
Il a ensuite établi le profil professionnel et le parcours de formation des accompagnateurs de tourisme équestre et a donné son feu vert à l'organisation des cours d'habilitation pour l'exercice de cette profession.
Le Gouvernement a autorisé la réalisation d'une action promotionnelle pour le soutien de la saison d'hiver 2009/2010, dans le cadre d'un accord de co-marketing avec le fabricant de pâtes *Rana SpA.*
Il a ensuite été décidé que la Région et *Garmin Italia SpA* collaboreront pour la réalisation d'un produit cartographique relatif au réseau de sentiers de la Vallée d'Aoste, en vue de soutenir la promotion touristique estivale.

PER DICHIARAZIONI DI SUCCESSIONE TESTAMENTI E CONSULENZA LEGALE
Tel. 329 0618919
E-mail:
successioni@live.it

Nouvelles du Sénat

Loi communautaire : rien pour la Vallée

Antonio Fosson

Dans l'amphithéâtre du Sénat presque complètement vide, où se déroule la discussion générale sur la manœuvre financière et où malheureusement chaque intervention est un monologue, le vote sur la soi-disant "Loi Communautaire" vient juste d'être conclu et modifie notre réglementation en accueillant différentes lois européennes.
Mais ce décret a servi également au Gouvernement pour introduire certaines lois importantes comme la gestion des services publics locaux et, en particulier, la distribution d'un bien fondamental et de chacun comme l'eau.
Par conséquent, comme dans d'autres occasions, on constate un pouvoir décisionnel appréciable mais qui malheureusement n'est pas encore soutenu par un travail ample et précis et surtout qui n'est pas partagé.
Cela a pour conséquence des lois non définitives, qu'il faut modifier successivement par d'autres décrets-lois, avec des solutions qui n'affrontent pas de manière complète des situations assez particulières et diverses.
En ce qui concerne notre région, l'approbation de la "Loi Communautaire" n'a rien donné de bon.
Nous avions présenté plusieurs amendements : un en particulier à l'article 4 prévoyait l'extension des avantages de l'interruption de l'énergie aussi aux entreprises comme la Cas-Cogne d'Aoste qui utilise un peu plus de 20 Mw alors que l'article en question parlait seulement des entreprises ayant une puissance de 40 Mw.
L'abaissement de la limite de 40 à 20 a été repoussé par la majorité à laquelle se sont ajoutées les voix du PD : j'ai demandé de voter cette proposition afin de prouver que cette orientation, malheureusement largement partagée, souhaite soutenir et aider uniquement les grandes entreprises. Le Parti de la Lega partage aussi ce projet et n'aide certainement pas les petites réalités comme la nôtre en ne soutenant pas ces amendements.
A l'article 15, qui prévoit une réorganisation des services publics mais en introduisant de nouvelles lois qui changent radicalement la distributions de services essentiels comme celui de l'eau en privilégiant des gestions privées, un amendement signé par des représentants du Groupe des Autonomies a été repoussé voulant introduire une norme de sauvegarde.
Nous voulions que soit reconnue une autonomie liée à la spécificité de notre territoire et au nombre d'habitants mais ce principe à la fois simple et logique, qui par le passé était inclus dans les lois nationales a été repoussé (cette fois-ci PD et Italie des valeurs étaient de notre côté !)
Nous avons seulement obtenu une dérogation par rapport aux délais d'application de la loi qui, nous l'espérons, sera modifiée sinon la gestion de ces services sur notre territoire sera difficile.
Et la "Lega" que fait-elle ? A cette occasion, encore une fois, elle a oublié la défense des spécificités, si celles-ci ne sont pas numériquement significatives.
Mais de quel fédéralisme sommes-nous en train de parler ?

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Giuseppe RIVOLIN

La page 6 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 - Fax 0165.36 00 14
CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS :
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Avis aux destinataires Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

De nouveaux bureaux et plus d'espace pour consulter les documents

3 rue Ollietti : la nouvelle adresse des Archives Historiques Régionales

Agnès Uzan

Les Archives Historiques Régionales ont ouvert leurs portes à l'occasion de l'inauguration officielle des nouveaux locaux situés au 3 rue Ollietti, à Aoste, et pour accueillir le public et les élèves lors des deux journées "Portes Ouvertes, organisées les 10 et 11 novembre derniers.

Depuis 1950 au service de la culture valdôtaine et des étudiants, les Archives Historiques Régionales ont poursuivi un travail systématique de restauration, d'acquisition, d'inventaire et de sauvegarde de fonds entiers d'archives et de sources de documents de grande valeur pour la connaissance de notre histoire locale, en anticipant, dans le domaine des archives, le programme de restitution de tout le patrimoine culturel dans son ensemble et à travers ces différentes expressions que l'Assessorat de l'Education et de la Culture s'engage toujours plus à poursuivre.

Lors de l'inauguration du nouveau siège dont la superficie a doublé par rapport à l'ancienne adresse, l'assesseur à la Culture Laurent Viérin, en présence également du chef de service des Archives Historiques Régionales, Madame Maria Costa, du directeur M. Joseph Rivolin et du Surintendant aux Biens culturels Roberto Domaine, a souligné le travail essentiel qui est fait pour

conserver, valoriser et divulguer le matériel historique et archivistique relatif à la Vallée d'Aoste comme par exemple les documents concernant les grandes familles nobles valdôtaines et ceux des organismes et instituts juridiques qui ont signé la naissance et la progression de la liberté locale et d'ajouter que «*après une décennie d'attente cette prestigieuse institution peut finalement jouir de locaux plus fonctionnels à son activité et mieux équipés, au profit des nombreux étudiants et passionnés de l'histoire politique, sociale et économique de notre région*».

A l'intérieur de cet édifice se trouvent les bureaux du personnel, une salle de consultation des documents spacieuse et lumineuse (16 places disponibles) avec, à côté, une pièce équipée et réservée à la lecture des microfilms (4 postes de travail). Les archives se situent dans une salle munie d'équipements de haute qualité pour leur conservation et leur agencement.

Enfin, la nouvelle édition, mise à jour et enrichie, de l'opuscule des Archives Historiques Régionales a été également présentée.

Inaugurée jeudi 5 novembre

La cartographie rencontre l'art pour exposer l'histoire des migrants

Une réflexion sur la création cartographique, mais surtout sur les manipulations politiques des cartes et sur l'utilisation des frontières de la part des pays les plus riches. Ces pays, qui représentent la terre d'espérance pour les populations en détresse, renforcent leurs frontières, dressent toujours plus de barrières et de murs infranchissables, en essayant de se protéger des millions d'êtres humains qui, chaque année, prennent le chemin de l'exil.

L'exposition "Frontières, migrants et réfugiés", organisée par la Présidence du Conseil de la Vallée, en collaboration avec les sièges de l'Alliance française de la Vallée d'Aoste et de Bologne, présente les études cartographiques de Philippe Rekacewicz. En analysant les plus récents mouvements migratoires, les 20 cartes dessinées au crayon reproduisent un témoignage important sur la transformation du monde contemporain et, en même temps, offrent une occasion de réflexion sur une géopolitique mouvante et complexe.

Rekacewicz, géographe, cartographe, journaliste et collaborateur de la revue "Le Monde diplomatique", s'intéresse aux relations qui unissent la cartographie avec l'art, la science et la politique, en examinant les apports de l'art dans la production des cartes et l'utilisation

politique de la carte comme objet de propagande et de manipulation.

«*La carte est une composition visuelle* – soutient l'auteur – *et le cartographe l'interface intuitive entre la réalité et sa transposition. Que se passe-t-il quand les anciennes représentations ne fonctionnent plus et que les nouvelles n'ont pas encore pris corps? Quand le monde bipolaire de la guerre froide est remplacé par une géopolitique mouvante, multipolaire, complexe? Le rôle du cartographe, au carrefour de la science, de la technologie, de l'éthique, de la politique et même de l'art, est alors de tenter de saisir, grâce à la richesse du langage des crayons, le nouveau, l'inattendu, l'inédit...».*

L'exposition sera ouverte jusqu'au dimanche 15 novembre, de 10h à 13h et de 15h à 19h, entrée libre.

Denis Falconieri

Concours d'idées graphiques pour la campagne d'adhésion 2010

Nature du concours

Le Mouvement a décidé d'ouvrir un concours d'idées en vue de la réalisation des images graphiques et du slogan à utiliser pour la Carte d'adhésion de l'année prochaine et pour l'affiche de la relative campagne promotionnelle.

À ce sujet, les concurrents devront présenter les deux images graphiques, réalisées sans obligation de technique, outil, ou style, sur deux papiers A3 (29,7 x 42 cm.), une par chaque feuille.

À considérer, dans l'élaboration des propositions, que l'image destinée à la carte devra être ensuite reproduite sur une superficie de 8,6 x 5,5 cm., tandis que celle de l'affiche fera l'objet d'un agrandissement 70 x 100 cm.

Les images devront être coordonnées entre elles, résulter en ligne avec les idéaux du Mouvement et inclure nécessairement l'écusson de l'Union Valdôtaine.

Sur une troisième feuille A4, dans un maximum de vingt lignes (à l'ordinateur ou à la main), le concurrent devra donner son illustration de la proposition graphique, en se penchant surtout sur la logique de celle-ci.

Dans les lignes en dessous de cette description, il sera nécessaire d'indiquer le slogan qui paraîtra sur l'affiche de la campagne d'adhésion (et, éventuellement, sur la carte). La propriété de toutes les propositions restera au Mouvement, qui – en plus des buts du concours – pourra, à son goût, les intégrer et les utiliser pour d'éventuelles expositions ou brochures informatives.

Évaluation des propositions

Les propositions seront évaluées, pour 50%, par un Jury formé par: a) le Président de l'Union Valdôtaine (ou un dirigeant délégué à le représenter); b) un membre du Comité fédéral du Mouvement; c) un expert en communication ou un journaliste; d) un expert en graphisme; e) un adhérent au Mouvement ne rentrant pas dans une des catégories dont aux points a), b), c) ou d) et par une votation populaire, pour le restant 50%.

La votation est ouverte seulement aux inscrits de l'Union Valdôtaine, qui peuvent exprimer leur préférence – parmi les cinq meilleures élaborations indiquées par le Jury – en remplissant le coupon de participation qui sera publié sur "Le Peuple Valdôtain", sur le site du Mouvement www.unionvaldotaine.org, et qui peut être renvoyé par lettre, par courriel et par télécopieur au siège central de l'Union Valdôtaine.

Conditions de participation

En considération de l'esprit qui anime cette initiative, la participation au concours est libre. Aucune distinction ne sera effectuée entre particuliers et professionnels.

Il est possible de participer individuellement ou en groupe. Dans ce dernier cas, les concurrents en équipe auront, collectivement, les mêmes droits d'un participant individuel.

Incompatibilités

La participation au concours d'idées est interdite aux:

a) Membres du Jury;
b) Membres du Comité fédéral de l'Union Valdôtaine;
c) Administrateurs régionaux et Parlementaires;
d) Dépendants du Mouvement.

Critères d'évaluation

Les propositions déposées par les concurrents seront évaluées sur la base des paramètres qui s'ensuivent, indiqués en ordre d'importance:

a) l'originalité de l'idée à la base de l'image graphique;
b) l'efficacité du slogan
c) l'homogénéité dans sa réalisation.

Pour chaque proposition, le Jury attribuera une note (découlant de la satisfaction de ces critères) et formulera un jugement synthétique.

Participation au concours

Chaque concurrent devra introduire les trois feuilles contenant images, description et slogan dans une enveloppe. Celle-ci, tout comme les feuilles, devra se présenter complètement anonyme, sans aucune note ultérieure par rapport à ce qui est demandé dans le paragraphe «Nature du Concours», peine l'exclusion du concours. Sur sa façade devra paraître cette adresse: Union Valdôtaine, Siège Central, 27, avenue des Maquisards, 11100 Aoste, ainsi que l'indication (en haut à gauche) «Concours d'idées U.V. 2010». Elle devra contenir également une deuxième enveloppe, aux dimensions réduites et scellées, où le concurrent aura inséré sa demande de participation, complète de son nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse (à indiquer pour chaque concurrent, au cas d'une participation en équipe). Un numéro téléphonique devra être également indiqué, si la nécessité de contacter le concurrent se posait. Les propositions pourront être déposées:

a) directement, auprès du siège central du Mouvement (27, avenue des Maquisards, Aoste);
b) par le biais de la poste (à l'adresse du siège central).

D'ici lundi 14 décembre 2009 à 12h (en cas d'expédition postale, ce sera la date paraissant sur le tampon à décider l'admission de la proposition).

Prix

Les évaluations exprimées par le Jury et par la votation populaire permettront de rédiger un classement final. Un montant global de 3.500 Euros de prix sera décerné aux meilleures propositions, dont:

a) 2.000 Euros pour la première classée;
b) 1.000 Euros pour la deuxième;
c) 500 Euros pour la troisième.

Communication des résultats du concours

Les résultats du concours d'idées seront communiqués, personnellement, par le biais d'une lettre, aux participants. Ils feront également, en raison de l'espace à disposition, l'objet d'un dossier spécial dans l'hebdomadaire du Mouvement, «Le Peuple Valdôtain».

Pour toute ultérieure information, il est possible de contacter le siège central de l'Union Valdôtaine, du lundi au vendredi (de 9h à 12h et de 15h à 18h) au numéro téléphonique 0165 235181.

La semaine prochaine, les rencontres habituelles avec la population

Quart, projet Fospi et circulation au centre du Conseil

La séance du Conseil communal de Quart du jeudi 29 octobre dernier avait différents points à l'ordre du jour : parmi ceux-ci et de grand intérêt, la présentation et l'approbation du projet préliminaire qui concourra au financement Fospi régional 2011/2013.

En effet, ce document envisage la réalisation d'une série de places de parking situés dans les hameaux Ramoise, Bas Villair, La Balma, Jeanceyaz, Ecleroz et Chétoz.

Le but poursuivi par l'Administration communale est de créer 130 places de parking, composées de places et de garages, au service des centres d'habitation qui en sont dépourvus.

Ce projet envisage, en outre, le positionnement sur quatre places du même nombre de molok, s'agissant de grands récipients placés au sous-sol, qui seront utilisés pour le tri des déchets. Le projet, qui coûtera presque 4 millions 500 mille euros, a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Même résultat pendant le Conseil pour l'approbation du projet préliminaire et l'adoption de la variante au Plan d'urbanisation, concernant le rond-point de la route nationale 26, à la hauteur du croisement avec la route régionale au service de la commune de Brissogne. Il s'agit, donc, du deuxième rond-point sur l'axe routier situé aux confins de la zone habitée de Villefranche. Le coût prévu est d'environ 1 million cent mille euros.

Grâce à ces interventions, l'Administration veut optimiser la circulation de cette artère importante et de grand passage, en la rendant, en même temps plus sûre.

Ensuite, le syndic Jean Barocco a mis au courant les Conseillers du congrès sur la responsabilité sociale, organisé avec l'Université de la Vallée d'Aoste, qui s 'était déroulé la semaine précédente: «*un travail qui, grâce à la conseillère Alessandra Mondino, a vu au premier plan la Commune de Quart et qui sera au centre d'autres rendez-vous et approfondissements, pour essayer de comprendre ce que l'on peut réaliser à propos de ce thème délicat et très important*».

Barocco a continué en communiquant les dates des rencontres habituelles avec la population : cette année, les confrontations vont commencer le lundi 23 novembre dans les zones panoramiques de la Commune, pour se conclure vendredi 27, après une série de rencontres dans les différents hameaux.

L'approbation du document final concernant la réorganisation du service hydrique intégré, selon lequel le territoire communal rentrera dans le sub-ATO "Monte Emilius – plaine d'Aoste", a conclu la séance.

Denis Falconieri

NOUVELLES EN BREF

Francophonie: stage pour enseignants valdôtains à Annecy

L'utilisation de la langue française dans ses différents aspects en classe sera au centre du stage de formation adressé aux enseignants de français des écoles maternelles, primaires et secondaires du premier et du deuxième degré.

Dans le but de permettre aux enseignants valdôtains de perfectionner la connaissance et la maîtrise de la langue française, en particulier par le biais d'activités méthodologiques et didactiques, le gouvernement régional a engagé une enveloppe de 18 mille euros pour la participation au cours qui aura lieu auprès du Centre départemental de documentation pédagogique d'Annecy (France) pour la période du 30 novembre au 4 décembre prochain.

L'équipe pédagogique sera composée de formateurs de la Vallée d'Aoste et de l'Académie de Grenoble.

Contributions pour la participation des agriculteurs aux systèmes de qualité alimentaire

L'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles communique que jusqu'à lundi 30 novembre prochain peuvent être présentées les demandes pour accéder aux aides prévues par la mesure n° 132 du Programme de Développement Rural 2007-2013 « Participation des agriculteurs aux systèmes de qualité alimentaire ».

Cette mesure doit encourager les agriculteurs à participer aux systèmes de qualité alimentaire, afin d'augmenter la valeur ajoutée des productions et d'accroître les opportunités de marché pour les producteurs. Le soutien prévu concerne les dépenses qui seront soutenues par les entrepreneurs agricoles, seuls ou associés, pendant l'année 2010, pour la certification des Dop Fontine et Vallée d'Aoste Fromadzo, de la Doc Vallée d'Aoste et des entreprises biologiques.

Pour retirer les formulaires et la présentation des demandes, les personnes intéressées sont invitées à s'adresser au Bureau agriculture biologique de la Direction de la production végétale et des services phytosanitaires, au n°66 du lieu-dit Grande Charrière, à Saint-Christophe (bureau n° 118, tél. : 0165/275202).

Pour tout autre renseignement, visionner les pages relatives au PSR 2007-2013, à l'adresse Internet www.regione.vda.it/agricoltura.

DSA, l'affectation de contributions aux familles et pour la réalisation de projets scolaires a été approuvée

L'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, informe que d'après la loi régionale du 12 mai 2009, le Gouvernement régional, par délibération n° 2811 datée du 16 octobre 2009, a approuvé :

1. les critères et les modalités pour l'affectation de contributions pour la réalisation de projets de support et de soutien du parcours scolaire, formatif et extrascolaire des élèves avec des problèmes spécifiques d'apprentissage (DSA), proposés par des institutions scolaires, des Organismes, des associations, des coopératives ou organismes opérant dans le cadre régional sur ces problématiques ;
2. l'avis de concours pour l'attribution de subventions adressées aux familles de sujets ayant des DSA pour l'achat de matériels informatiques.

L'échéance pour la présentation des demandes est fixée respectivement pour le 30 décembre 2009 et pour le 18 décembre 2009.

Les bureaux compétents, au 250 rue Saint-Martin-de-Corléans, sont disponibles pour tout autre renseignement (tél. : 0165/275855).

SUITE DE LA PAGE 1

Le Polytechnique de Verrès ne fermera pas ses portes

ne fermera pas, mais il existe de la part du siège central de Turin la volonté de maintenir au Val d'Aoste un important centre de formation et de recherches. Comme le prévoit déjà la convention que la Région a soussignée le 29 mai 2007 et qui est valable jusqu'en 2012, les cours qui ont débuté seront complétés avec les modalités actuelles, à savoir les leçons classiques entre élèves et professeurs. Par contre, les prochains inscrits pourront suivre les cours selon une nouvelle méthode didactique que le Polytechnique de Turin est en train de mettre au point. C'est l'e-learning, qui permettra aux élèves de pouvoir suivre des leçons de haut niveau, de les approfondir en cas de nécessité et aussi de consulter les cours directement de chez eux. À ce type de didactique sera ajouté un service de soutien aux étudiants».

«J'espère donc – a dit encore Augusto Rollandin – *que ce type d'informations pourront servir à tranquilliser les 150 étudiants qui sont en train de fréquenter les cours à Verrès et, aussi, à ne pas décourager ceux qui veulent s'inscrire les prochaines années. Le recteur Francesco Profumo a souligné la volonté du Polytechnique de continuer, à Verrès, le travail de recherches, de transfert technologique et de services au territoire avec la création de deux laboratoires qui s'ajouteront à celui interdisciplinaire qui existe déjà.*

Après cette confrontation avec Profumo, nous pouvons confirmer que le Pôle Universitaire de Verrès restera un centre polyfonctionnel de grande qualité, qui représente aussi un exemple de collaboration vertueuse entre les institutions locales et l'université».

Séance du Conseil communal de Saint-Marcel

Le Conseil approuve le projet du nouveau complexe scolaire

Le Conseil communal de Saint-Marcel s'est réuni vendredi 30 octobre pour obtempérer en particulier à deux échéances : d'un côté, la sauvegarde des équilibres du budget, de l'autre, l'approbation du projet préliminaire qui concoura au financement du Fospi.

Après avoir discuté du goudronnage des routes communales et de l'utilisation de la résidence baptisée "Maison Equipée", la réunion s'est poursuivie avec la présentation de la part des professionnels du cabinet Argeo de l'étude grâce à laquelle ils ont remporté le concours concernant la nouvelle école.

Avant tout, ce projet envisage la construction d'un nouveau complexe scolaire, en écartant l'hypothèse d'une intervention de restructuration de l'école existante au lieu-dit Sisein. Le nouvel édifice sera plus fonctionnel et plus attentif à l'économie énergétique, au confort des espaces et à l'accès des personnes qui l'utiliseront. Les volumes seront doublés, pour donner une réponse au pourcentage des résidents en croissance : trois bâtiments distincts, école maternelle, école primaire et salle de gymnastique, reliés entre eux, pourront accueillir cent élèves de l'école primaire, mettront à disposition environ soixante places pour les enfants les plus petits et donneront la possibilité d'utiliser beaucoup de salles techniques et d'espaces ludiques.

Afin de réduire les désagréments pendant les travaux de construction, qui devraient se conclure pour le commencement de l'année scolaire 2014/2015, l'Administration compte utiliser l'école "poumon" appartenant à la Région. Ce projet, dont le coût sera d'environ 7 millions 300 mille euros, a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Conseil, ensuite, après avoir vérifié la sauvegarde des équilibres du budget, a approuvé le document final concernant la réorganisation du service hydrique intégré, selon lequel la commune de Saint-Marcel rentrera dans le sub-ATO "Monte Emilius – Plaine d'Aoste".

En conclusion, les administrateurs ont remis la charte de maturité aux jeunes qui sont devenus majeurs en 2009 : le syndic Robert Crétier a consigné aussi aux jeunes présents le Statut de la Vallée d'Aoste et la liste des associations présentes sur le territoire, qui sont l'orgueil de l'Administration, étant donné que Saint-Marcel est l'une des Communes les plus actives en Vallée d'Aoste dans le domaine social.

Conseil communal de Saint-Christophe

Une séance riche avec beaucoup de points à l'ordre du jour

Séance extraordinaire pour le Conseil communal de Saint-Christophe : l'Assemblée, convoquée par le syndic François Desandré jeudi 29 octobre, a analysé vingt points à l'ordre du jour.
Après la phase programmatique, pendant laquelle les groupes de minorité ont présenté trois motions et trois interpellations, le Conseil est passé à la partie délibérative. Avant tout, le document final concernant la réorganisation du service hydrique intégré, selon lequel le territoire rentrera dans le sub-ATO "Monte Emilius – plaine d'Aoste", en même temps que les treize autres Communes, a été approuvé à l'unanimité. Toujours compact et favorable, le vote du projet d'accord de programme et du Plan de zone 2009/2011, présenté par l'assesseur aux Politiques sociales, Paolo Cheney : un document très important, qui permet de programmer des interventions dans le domaine social, en impliquant les sujets actifs sur le territoire. En particulier, l'un des points fondamentaux de ce programme est la réduction des hospitalisations, en utilisant avec plus d'efficacité les structures proches de la résidence du sujet ayant besoin de soins.
Ensuite, le vote pour la contribution de 50 mille euros en faveur de l'église de Saint-Christophe, au Chef-lieu, a rencontré également l'unanimité de toute l'Assemblée : en effet, il s'agit d'un engagement apprécié des citoyens, qui permettra la restauration de l'édifice.
Le Conseil a continué en examinant la partie comptable, avec la troisième variation au budget 2009/2011 et la sauvegarde des équilibres généraux. La variation s'élève à environ 600 mille euros, parmi lesquels 500 mille provenant de la Région et qui seront destinés à des ouvrages publics.
Dans le détail, 400 mille euros seront utilisés pour la circulation et pour les zones vertes sur la route du hameau Champapon, tandis que 100 mille serviront pour la place de Lemeryaz.
Le reste, environ 100 mille euros prélevés de la quote-part des bénéfices administratifs, seront ainsi répartis: 40 mille pour les travaux d'entretien extraordinaire des édifices scolaires et 50 mille pour l'église.
En ce qui concerne le financement du Fospi, le Conseil a approuvé le projet qui sera présenté à la Région : une dépense de 780 mille euros permettra de réaménager et de transformer la "Ferme Rosset" au lieu-dit Senin.
En conclusion, l'Assemblée a adopté le Plan urbanistique détaillé (Pud), qui consentira de construire un garage souterrain au Chef-lieu, projet qui fait partie du Fospi de l'année dernière, et a également approuvé le Plan communal de protection civile, le règlement pour l'utilisation de la salle de gymnastique pendant les horaires extrascolaires et le règlement pour l'utilisation du four au lieu-dit "Lo Gran Tsan", qui sera destiné à la fabrication traditionnelle du pain.

Séance du Conseil Communal de Nus

Pour le centre du pays, un projet avec 107 nouvelles places de parking

A l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal de Nus de lundi 26 octobre, il y avait huit points : parmi les autres, particulièrement intéressants, l'approbation de la modification éventuelle au Plan d'urbanisation général communal, le projet d'accord de programmation du Plan de zone, la sauvegarde des équilibres du budget et, enfin, la troisième modification au budget.
La modification éventuelle au Plan d'urbanisation général communal, introduisant le projet successif de reclassement urbain, a obtenu l'approbation : l'étude, présentée par l'assesseur Elida Baravex, coûtera quatre millions deux cent mille euros et envisage la réalisation de 107 nouvelles places de parking dans le centre historique du pays.
Dans les détails, 37 places de parking seront situées près de l'aire Bordon, où se trouveront aussi deux zones de jeux, 59 dans la rue Corrado Gex, où sera construit un parking à plusieurs étages, et 27, enfin, le long des deux côtés de la rue de la Doire. Toujours inhérents à ce projet sont la réalisation du pavage des ruelles "llaou" et l'aménagement d'un dépôt communal, qui deviendra le siège de la fanfare municipale. L'illumination publique sera également améliorée, avec l'intégration et le remplacement de celui existant à présent : cette œuvre permettra d'économiser environ deux mille cinq cent euros.
Pendant la séance, le Conseil a, en outre, approuvé à la majorité le projet d'accord de programmation du Plan de zone, qui prend en examen les besoins des personnes, les sources opérationnelles et les interventions prioritaires dans le domaine social, la réorganisation du service hydrique intégré et le Plan de classification acoustique.
En conclusion, le Conseil a adopté à l'unanimité la vérification de la sauvegarde des équilibres du budget pour l'année 2009 et la troisième modification au budget de prévision.
Cette modification s'équilibre sur 320 mille euros, parmi lesquels 109 prélevés du reste d'administration, 160 de deux contributions régionales et 40 provenant de tiers. Parmi les investissements, on enregistre l'achat d'une dameuse, une contribution pour l'acquisition d'un équipement fonctionnel pour les sapeurs-pompiers volontaires et le payement de quelques expropriations. Différents chapitres de dépenses ont été, enfin, enrichis pour faire face aux derniers engagements de l'année.

Denis Falconieri

alla detrazione del 55% ci pensiamo noi!
tecnoserramenti
SERRAMENTI - PORTE
Via Roma, 7 - Aosta
Tel. 0165 31011 - Fax 0165 40206
Fabrizio Cerise Tel. 335 6122948
tecnoserramentiaosta@tin.it

Fornitura
e posa in opera di:
serramenti esterni
porte interne
portoncini

Preventivi gratuiti
Possibilità di sostituzione
senza opere murarie
beneficiando del
contributo regionale per il
contenimento energetico

GAROFOLI GROUP
GAROFOLI Sidea

MUSUMECI S.P.A.

Le coin du dialogue

Mauro Bieler

Je souhaite profiter de cette espace, et du fait que les sections de l'Union Valdôtaine de Gaby, Gressoney et Issime organisent le dîner de la Communauté Walser ce samedi 14 novembre, pour reparcourir très brièvement l'histoire de cette minorité dans la minorité, car il me faudrait un livre pour être exhaustif tellement l'histoire et le présent de notre communauté sont riches.
Les Walsers étaient les premiers habitants de la haute Vallée du Lys. Ils menaient une vie riche de traditions et ils avaient une langue et des coutumes très particulières. Leurs ancêtres étaient les alamans, une population germanique qui au cours du XIe, XIIe et XIIIe siècle quitta le Valais (d'où le nom « Walser ») pour s'établir sur le versant italien du Mont Rose où elle fonda de petits hameaux épars. Dans la haute vallée du Lys surgirent donc les villages walsers de Gressoney, Niel (hameau de Gaby) et Issime. Plusieurs habitants de cette vallée, nommée « Krämertal » (vallée des marchands) à cause des nombreux échanges commerciaux entrepris par les habitants de Gressoney, firent ensuite retour dans différentes villes de l'Allemagne du sud et de la Suisse alémanique, où ils se dédièrent principalement au commerce des étoffes. Ces marchants ont ensuite toujours eu des contacts avec leur pays d'origine et cela a contribué au maintien du dialecte allemand et de certaines coutumes et traditions.
Les caractéristiques et spécificités walsers se sont transmises de génération en génération à travers la langue (le titsch et le töitschu), la religiosité, le culte des morts, le folklore, la poésie, les chants, l'art, l'artisanat, etc. La Communauté Walser tient à préserver ses traditions, à être fidèle à ses origines tout en étant ouverte au développement de son territoire.
Pour conclure, je souhaite rappeler que l'Union Valdôtaine a toujours été très attentive à la Communauté Walser et c'est d'ailleurs pourquoi elle lui a donné la possibilité d'être représentée au sein de la liste des candidats se présentant aux élections régionales. Cet engagement a porté ses fruits puisque j'ai l'honneur, en tant que citoyen de Gressoney-Saint-Jean, de siéger au Conseil régional de la Vallée d'Aoste afin de représenter notre Communauté Walser. Comme j'ai déjà eu l'occasion de la dire, je veillerai à ce que les acquis de la Communauté Walser soient préservés tout en ayant une vue d'ensemble sur le développement de notre chère Vallée d'Aoste.

Maintien d'une identité culturelle régionale forte

Nous voici arrivés au troisième et dernier volet des travaux de la dixième session du Comité de coopération interparlementaire entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française de Belgique et le Parlement de la République et Canton du Jura qui s'est réuni dernièrement à Aoste. Le thème que nous aborderons aujourd'hui est « Comment maintenir/préserver une identité culturelle régionale forte ? », thème qui fut présenté aux deux délégations par le Conseiller Régional Piero Prola.

Conseiller Prola, vous avez notamment parlé du Patois lors de ce Comité…
« En effet et j'ai fait trois sous-divisions en ce qui concerne le Patois. Mais je tiens à souligner qu'il s'agissait simplement de donner quelques éléments de réflexion à nos collègues belges et suisses. J'ai donc parlé de l'Ecole populaire de Patois que l'Assessorat de l'éducation et de la culture a institué avec le but de répandre la connaissance du dialecte francoprovençal. J'ai informé les collègues que l'Ecole populaire de Patois s'occupe directement de la formation et du recrutement des enseignants chargés de tenir les cours, organisés chaque année dans plusieurs communes de la Vallée d'Aoste et que les cours s'adressent à un vaste public hétérogène, adultes et enfants, et présentent plusieurs niveaux (pour débutants, d'approfondissement et de perfectionnement).
J'ai ensuite parlé du Concours Cerlogne, il me paraissait indispensable de le faire. C'est ainsi que j'ai pu expliquer que chaque année le Brel organise, en collaboration avec le Centre d'Etudes Francoprovençales René Willien, cette initiative qui engage chaque année 2 000 élèves des écoles de la Régions et d'autres zones italiennes et limitrophes ayant en commun le francoprovençal, à savoir la Savoie, le Valais, le Piémont, Faeto, Celle di San Vito. J'ai aussi rappelé que son but est d'initier les élèves à la recherche de documents en patois appartenant à la tradition orale, sur un thème concernant la civilisation alpestre variant chaque année, et de stimuler l'intérêt des jeunes générations pour leur dialecte. »

Vous avez aussi parlé de l'Atlas des Patois Valdôtains…
« Vous avez raison et il s'agit là encore d'un témoignage d'une forte identité culturelle. J'ai expliqué que cet Atlas est d'une grande portée scientifique et très important, comme je viens de le dire, afin de préserver notre identité culturelle.

Etant donné qu'il s'agit d'un projet moins connu du grand public, je voudrais en dire deux mots. Il s'agit d'un instrument permettant la représentation graphique des variations géographiques d'un fait linguistiques, qui a vu le jour au début des années 70 sur l'initiative du Centre d'Etudes Francoprovençales recueillie par la suite par le Brel.
L'Atlas comprend 16 point d'enquête sur le territoire valdôtain et 8 points extérieurs en territoire francoprovençal : deux du Valais, Liddes et Evolènes ; deux de la Savoie, les Contamines-Montjoie et Tignes ; quatre du Piémont alpin occidental, Ribordone, Chialamberto, Balme et Carema.
A l'heure actuelle, les enquêtes sont terminées ainsi que leur transcription et tout le matériel relatif aux seize points valdôtains a été informatisé. »

En bref

LE PRÉSIDENT CERISE RENCONTRE LE PRÉSIDENT CASCIO
Une délégation du Conseil régional de la Vallée d'Aoste, menée par le Président Alberto Cerise, rencontre aujourd'hui, jeudi 12 novembre à 12 heures, à Palazzo dei Normanni, à Palerme, le Président de l'Assemblée régionale sicilienne Francesco Cascio.
Cette visite institutionnelle rentre dans le cadre des rapports entre les Régions à Statut spécial, suite aussi à la réactivation de la Coordination des Assemblées législatives des autonomies différenciées au sein de la Conférence des Présidents.
Pour le Président du Conseil de la Vallée Alberto Cerise : *« L'intensification des contacts institutionnels entre les Conseils des Régions à Statut spécial est une occasion pour un débat approfondi sur les thèmes inhérents aux rapports Etat-Régions. En effet, toutes les Régions – et en particulier celles qui ont une autonomie différenciée – sont engagées pour le maintien de leurs compétences et de leurs prérogatives, surtout suite au processus de réforme institutionnelle qui au niveau parlementaire national semble pouvoir débuter afin de moderniser notre système de gouvernement. »*

REGISTRE AUTOMOBILE PUBLIC
La deuxième Commission permanente « Affaires générales », présidée par le Conseiller régional Andrea Rosset, a exprimé son avis favorable à majorité concernant le projet de loi relatif à la nouvelle règlementation sur l'impôt régional des formalités de transcription, d'inscription et d'annotation de véhicules au registre automobile public.
« Avec cette disposition – a affirmé la Conseillère régionale Hélène Impérial – *sont règlementées les formalités de transcription, d'inscription et d'annotation, en maintenant la possibilité de prévoir des modalités d'exemption et de facilité pour, par exemple, les Onlus et les entreprises de service public s'adressant à la personne. Ensuite, l'impôt est réduit de 95% pour les handicapés sensoriels par exemple ; le double paiement de l'impôt dans le cas de succession avec une double transcription des véhicules est évité. Ce texte législatif permettra en outre d'agir sur l'augmentation ou la diminution de l'impôt jusqu'à un maximum de 30%. »*

ELECTION DIRECTE DU SYNDIC ET SYSTÈME DES AUTONOMIES
La première Commission permanente « Institutions et Autonomie » a exprimé son avis contraire sur deux propositions de loi concernant l'élection directe du syndic, du vice-syndic et du conseil communal et le système des autonomies en Vallée d'Aoste, présentées par Il Popolo delle Libertà et Vallée d'Aoste Vive/Renouveau.
Pour le Chef de Groupe de l'Union Valdôtaine Diego Empereur : *« Sur le thème de la réforme électorale*

communale nous avons donné notre disponibilité à un débat en Commission tout en soulignant dès le début que la loi en vigueur est un instrument qui a obtenu la satisfaction des citoyens et un sondage à ce sujet en avait confirmé la qualité. Le temps passé a été utile pour un débat au sein de notre mouvement, entre les forces politiques de majorité, sur le territoire et aussi au sein du Conseil permanent des Collectivités locales et tout cela a été très profitable. Il n'est donc pas de notre intention de modifier radicalement ou de bouleverser l'actuelle loi comme le voudraient les forces politiques d'opposition. La majorité présentera sous peu sa proposition et la soumettra à l'examen de la Commission : il s'agira d'un texte logique pour la période que nous vivons considérant l'appréciation générale de l'actuelle loi en vigueur. »

Entretien avec l'assesseur régional à la Santé et aux Politiques Sociales Albert Lanièce

«Ne cherchons pas les miracles, mais à améliorer l'ordinaire»

Le domaine de la santé valdôtaine compte – plus ou moins – deux mille employés. Et les coûts des services sanitaires, dans notre région, sont estimés à 400 millions d'euros: soit, 25% du budget de l'Administration régionale. Mais la santé représente toute une série de services: en partant de l'hôpital jusqu'aux 45 communautés pour personnes âgées qui fonctionnent sur le territoire. Sans oublier les Rsa (les "résidences sanitaires d'assistance"), les traitements ambulatoires et les cabinets médicaux des districts de l'Usl. Depuis quelques années, le mot de passe de l'Administration régionale est "décentralisation". C'est-à-dire essayer de déloger du siège principal de la santé valdôtaine – l'hôpital "Umberto Parini" d'Aoste – le plus grand nombre de services possibles.

«Le sens de ce choix est bien précis. – dit l'assesseur régional à la Santé Albert Lanièce – *Les statistiques sont claires: le taux de dépendance et l'âge moyen de la population sont en train d'augmenter. Le service sanitaire doit se confronter à un tas de patients chroniques, des patients que l'on ne peut pas suivre à l'hôpital. La structure hospitalière est, en effet, le lieu pour ces patients définis "aigus": les infarctus, les pneumonies, les fractures, les traumatismes sont en général les pathologies qui ont besoin du service hospitalier. La grande partie de ces patients ont des pathologies avec une durée de récupération assez longue: notre objectif est que la première phase de cette récupération soit faite à l'hôpital, alors qu'une réhabilitation qui prend du temps – c'est surtout le cas des personnes âgées – peut et doit être réalisée dans d'autres structures».*

Une politique qui a deux conséquences: la première économique (*«on ne peut plus* – dit l'assesseur Lanièce – *en ce moment, se permettre des hospitalisations de six mois comme par le passé»*), la deuxième sociale. Parce que n'importe quel patient – et cela est évident – n'aime pas trop rester loin de chez lui pendant un certain temps. Voici la raison pour laquelle sont nées maisons de retraite dans les villages de la Vallée d'Aoste, qui permettent à leurs hôtes de rester dans leur "environnement" bien qu'ils soient malades.

Une politique qui depuis longtemps se porte bien: et depuis les années quatre-vingt, la Région essaye de raisonner dans ce sens.

«Notre travail serait plus facile et plus rentable économiquement si on concentrait les malades dans quatre, cinq structures seulement. Mais notre rôle est aussi social: et voilà alors que dans cette sorte de grande maison où sont hospitalisées de 25 à 30 personnes au maximum, il est plus facile de sortir des difficultés de la maladie. Il est plus facile d'intervenir sur les patients dans ce type de structure, et les patients aussi réussissent à instaurer un rapport humain avec les médecins et le personnel infirmier, ce qui est extrêmement important».

Question hôpital: il y a bientôt deux ans (18 novembre 2007), les citoyens valdôtains avaient dit "non" à la possibilité de construire un nouvel hôpital. Place donc à la modernisation de celui qui existe déjà, le "Parini" de l'avenue de Genève. Le 13 octobre dernier, le Conseil communal de la Ville d'Aoste a dit "oui" à l'accord de programme proposé par la Région qui propose l'élargissement côté est de la structure. Quand pourra-t-on espérer voir réaliser cette œuvre?

«L'étude de faisabilité, que le Conseil de la Vallée avait approuvée pendant le mois de mars 2008, prévoit une durée de dix ans

pour la réalisation de toutes les procédures et de tous les travaux nécessaires. Notre objectif – dit encore Albert Lanièce – *est donc de diminuer le plus possible cette période d'attente. Et le vote à un an et demi de distance de l'accord de programme approuvé il y a un mois par la commune d'Aoste est dans ce sens déjà un bon résultat. Il est très important, à mon avis, de constituer une société à capital entièrement public qui suivra entièrement les travaux, des contrats d'adjudication jusqu'aux chantiers. C'est la décision la plus raisonnable, parce que les délais bureaucratiques des administrations publiques n'auraient pas permis de réaliser cette nouvelle partie de l'hôpital régional rapidement».*

En attendant ce "nouvel" hôpital, il y a l'"ancien". Quel est l'état de santé des différents services du "Parini"?

«Du point de vue des structures, 90% de l'hôpital a été modernisé ces dernières années. Cela signifie que les machines en fonction ont été produites récemment et que les technologies présentes sont parmi les plus sophistiquées de la médecine moderne. Les travaux pour le service d'orthopédie démarreront bientôt, ceux des Urgences sont en train de finir, et il en est de même pour la radiothérapie. Ce dernier service devrait partir en 2010, et c'est une innovation pour les patients valdôtains qui en ont besoin. Auparavant, il fallait descendre à Ivrée, maintenant on a, à Aoste, les structures nécessaires pour soigner ce genre de maladie».

«En ce qui concerne la qualité des services offerts par notre hôpital, je peux dire tranquillement que nos standards sont élevés – moyens à l'échelle nationale. Nous avons la chance d'avoir des structures et des professionnels de haut niveau. Je suis bien conscient qu'il est pratiquement impossible – surtout quand on parle de santé publique – d'obtenir le consensus de tout le monde. Dans ce domaine, la moindre faute est emphatique, peut-être de manière exagérée. On parle moins souvent ou presque jamais de toutes les choses positives qui sont faites».

«Je le dis depuis longtemps, mais ce fait est plus que jamais d'actualité: on ne peut pas faire des miracles, devenir célèbres grâce à des opérations sensationnelles. On doit penser à l'administration ordinaire, essayer de mieux faire encore les choses les plus normales. C'est le premier objectif que je me suis posé pendant le mois de juillet 2008, et que je veux poursuivre durant cette législature».

Une législature qui a démarré, il y a presque un an et demi seulement, mais qui pour Albert Lanièce fut – du point de vue politique – très difficile. Un premier mandat politique et deux comme technicien après la sentence d'inéligibilité prononcée par le tribunal d'Aoste en premier et pas la Cour Constitutionnelle après: voici le parcours de l'assesseur Lanièce à partir de juillet 2008. Problèmes politiques mis de côté, quel est le bilan de cette première année et demie d'activités?

«Je dois avouer que – problèmes à part – l'Assessorat a bien travaillé. Surtout si l'on pense que dans le domaine de la Santé et des Politiques sociales, il est essentiel de ne jamais s'arrêter. On vient de réaliser une loi sur les contributions pour les dialysés et les transplantés, une autre pour les indemnités journalières pour les hospitalisations des agriculteurs, des artisans et des commerçants. Et en plus, on veut continuer à travailler pour diminuer les procédures administratives. Cet automne, j'espère concrétiser la loi sur le microcrédit, qui est très importante pour les familles en difficulté. Et encore, la "Cité des Jeunes" sera finalement ouverte».

Les objectifs pour les années à venir?

«Il y en a plusieurs. À partir de la radiothérapie, qui entrera en fonction en 2010, en passant par les travaux de l'hôpital qui devront être suivis. Et aussi réaliser sur le territoire de nouvelles maisons de retraite pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées, toujours dans l'idée de la décentralisation des activités hospitalières. Et encore revoir le plan sociosanitaire et réaliser la médecine télématique, un projet qui permettra aux médecins de base et aux patients d'avoir aussi des rapports directs avec l'hôpital. Côté social, on réalisera la loi sur l'assistance économique qui nous permettra de normaliser les contributions extraordinaires et pour les mineurs. Mais surtout, on doit continuer l'amélioration des prestations ordinaires: remettre à neuf les distributeurs de tickets, par exemple, pourrait sembler être un travail moins important mais qui est – en réalité – fondamental pour tout le monde».

François Domaine

Le Centre éducatif d'assistance de Châtillon vient d'être inauguré

Le vendredi 6 novembre dernier, en présence de l'assesseur à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales, Albert Lanièce, a été inauguré, à Châtillon, le nouveau Centre éducatif d'assistance, dénommé Cea.

Il s'agit d'un bâtiment situé au 181 rue Chanoux qui a été restructuré par l'Administration régionale, en collaboration avec la Commune de Châtillon, pour devenir un centre de jour pour personnes handicapées âgées de 18 à 40 ans, qui s'intègre parfaitement dans le réseau des quatre Cea régionaux et parmi les interventions que la Région a réalisées en faveur des handicapés.

Le Cea de Châtillon est une structure grande et totalement accessible, réalisée dans le respect de solutions techniques utiles pour améliorer l'autonomie, la qualité de vie et la sécurité des personnes handicapées: différents espaces sont présents pour des activités manuelles créatives, cinq installations sanitaires équipées, une salle à manger, un séjour, un gros salon, une cuisine, une laverie, une salle de gymnastique

pour des activités expressives et une salle avec un miroir bidirectionnel pour la musicothérapie. Le Cea offre une réponse aux exigences des personnes ayant un handicap de moyenne gravité, en proposant des initiatives socio-éducatives, d'assistance et récréatives ou des activités d'occupation dans un milieu protégé, contrôlé par un service éducatif approprié.

TOUSCO S.r.l.
● Produzione
● Commercializzazione
● Qualitą
● Convenienza
Produzione tubi e raccordi in PVC e PE
● edilizia
● acquedotti
● irrigazione
● fognature
● impianti industriali

I tubi sono a norma Europea e marchio I.I.P.
CISQ IIP IQNet SINCERT SQP
Stabilimento e vendita ingrosso e privato
zona industriale
11020 DONNAS Aosta
Tel. 0125 80 65 01 R.A.
Fax 0125 80 51 18
Punto vendita
Via Baio, 10
10013 BORGOFRANCO D'IVREA Torino
Tel. 0125 75 12 46

Une conférence organisée par la Jeunesse Valdôtaine

Réfléchir sur l'histoire de l'autonomie, pour mieux affronter le futur

La conférence-débat sur l'origine de l'autonomie valdôtaine, organisée par la Jeunesse valdôtaine samedi 7 novembre, a attiré beaucoup de personnes : dans la salle Hôtel des Etats de la commune d'Aoste, en effet, il n'y avait plus de place.

« *La Jeunesse Valdôtaine a voulu organiser cette soirée* – a expliqué l'animateur principal de la Jeunesse Stefano Aggravi – *pour réfléchir, et pourquoi pas, relancer, un thème que parfois on donne comme acquis, comme «cristallisé». Un thème si important qui, au contraire, est le fruit d'un long parcours historique fait d'hommes, d'idées et d'évènements* ».

Les orateurs, Simon Goyet, auteur du livre "Emile Chanoux, l'uomo dietro al mito" et Paolo Gheda, chercheur en Histoire contemporaine Faculté des Sciences Politiques et des Relations internationales de l'université de la Vallée d'Aoste, ont proposé un débat sur les principales étapes qui ont porté l'autonomie en Vallée d'Aoste. Selon Gheda, il est important d'affronter ces arguments, du moment que nous sommes en train de vivre une période dans laquelle deux phénomènes opposés se croisent.

D'un côté, la globalisation, qui produit une érosion de l'état national e de son identité, de l'autre, la localisation, c'est-à-dire, la volonté commune à plusieurs pays européens de retourner à une dimension ethnique, culturelle et linguistique particulière : on peut, donc, parler de "glocalisation", un néologisme qui renferme les deux concepts.

Simon Goyet, par contre, a tracé un cadre historique et a illustré le portrait des principaux hommes qui ont contribué à bâtir cette autonomie : à partir de personnages comme Monseigneur Albert Bailly et Jean Baptiste de Tillier, pour arriver jusqu'à Emile Chanoux. Une élite de penseurs qui, grâce aussi à la forte présence de l'Eglise dans notre région, ont permis à la Vallée d'Aoste de rejoindre l'autonomie.

« *On croit nécessaire* – a continué Aggravi – *retourner à parler de notre histoire, bien sûr pour la connaître, mais surtout pour raisonner sur nos racines dans des moments où tous se disent autonomistes, tous se disent fédéralistes. Nous avons choisi de parler d'histoire, avant tout pour nous connaître d'avantage, car un Peuple sans racines ne peut pas se définir tel* ».

Denis Falconieri

Concours Fontine d'Alpage, dimanche 22 la remise des prix

Le rendez-vous avec la remise des prix du Concours "Fontine d'Alpage" est fixé au dimanche 22 novembre, à Aoste, en concomitance avec celle des Batailles de Reines. L'initiative est organisée par l'Assessorat de l'Agriculture, en collaboration avec l'Assessorat du Tourisme et avec le soutien de la Coopérative des Producteurs de Lait et de Fontine et de l'Association des Producteurs et de la sauvegarde de la Fontine Dop, pour valoriser le secteur laitier et fromager.

« *Le Concours* – a souligné l'assesseur à l'Agriculture Giuseppe Isabellon – *veut récompenser les meilleures Fontines produites pendant l'été 2009, en valorisant l'engagement des agriculteurs valdôtains, en encourageant les fromagers à poursuivre des objectifs de qualité et en signalant aux consommateurs les formes et les producteurs qui pourraient obtenir leur appréciation* ».

Ayant différentes étapes au calendrier, dimanche 8 novembre, le concours a participé à la foire "Golosaria" de Milan, tandis que dimanche 15, il sera présent à la même foire à Turin, pour se terminer dimanche 22, lorsque le jury, composé de techniciens et d'experts du secteur et présidé par Paolo Massobrio, choisira les trois premiers parmi les dix finalistes.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

À PROPOS DE BUREAUCRATIE

Il m'est arrivé souvent de lire avec intérêt les interventions de Monsieur Ugo Voyat sur "Le Peuple Valdôtain". Son article du 29 octobre dernier n'est pas une exception : la bureaucratie – il nous l'a très bien expliqué – est un problème que nous devons affronter et résoudre.

Un point en particulier de son raisonnement attire mon attention : il s'agit de la nécessité de repenser le rapport entre les administrateurs et les fonctionnaires. Il faut rééquilibrer la balance du pouvoir et des responsabilités du côté de la politique qui est souvent impuissante face au pouvoir du fonctionnaire, surtout du directeur j'ajouterais. En effet c'est lui, le tout-puissant "dirigente" qui semble gérer les centaines d'institutions et d'entreprises publiques présentes dans notre région. Au contraire celui qui répond de ses choix directement aux électeurs risque souvent d'être un fantôme entravé par les fonctionnaires.

Mais le vrai problème est d'élaborer ou d'imiter des solutions qui marchent et qui ne soient pas trop compliquées. Le temps s'écoule vite et le danger existe de se retrouver à la veille des prochaines élections régionales sans avoir abordé sérieusement le problème.

À ce propos, l'expérience des restructurations d'entreprises de ces dix dernières années peut nous fournir quelques idées utiles. Le principe qui a été souvent appliqué est de réduire la longueur de la hiérarchie, en éliminant les niveaux intermédiaires dans toute organisation bureaucratique. Cela a permis de limiter les entraves le long de la chaîne de communication : en particulier, l'interprétation arbitraire des ordres pendant leur passage d'un niveau à l'autre et l'altération des informations pendant leur transmission entre les niveaux.

Le centre de l'institution peut ainsi gouverner la périphérie de façon plus directe et mieux contrôler les ramifications. Et il faut souligner que la réalisation de ces bénéfices est même reconnue par les chercheurs qui critiquent cette approche (R. Sennet, *The Culture of the New Capitalism - Bureaucracy,* Yale University Press, 2006).

Voilà pourquoi on pourrait facilement envisager de conserver, au sein de nos institutions, un seul niveau de direction administrative (le plus bas des trois niveaux qui existent actuellement, si on veut économiser), en le faisant répondre directement à l'élu qui l'a choisi. Les activités et les fonctions seraient ainsi suffisamment parcellisées pour ramener au centre la politique. Car ce ne serait que l'élu qui pourrait assurer la coordination entre de petites branches qui ne représenteraient plus des lieux d'accumulation de pouvoir bureaucratique.

Robert Artaz

ROND-POINT

Notre terre est une boule, qui roule
Sans cesse autour des terriens, que nous sommes
C'est peut-être pour cela, que l'on a inventés, certes
Tout un tas de trucs, pour que tout le monde roule
Et l'on voit ainsi, ces Ronds-Points sur nos routes ;
C'est la France la première, qui les a faites
Pour que tous ces bolides, ralentissent, en sorte
Sécurisant ainsi, les voyageurs, des grands espaces.
Notre Vallée d'Aoste, en a fait de biens multiples
Qui longent toute la Vallée, de ces parterres
Abondamment fleuries, qui charment nos regards
N'hésitez pas à y revenir, le destin vous y menant par hasard.

Guy de Saint-Pierre

Paul Veilex n'est plus : « Le Peuple Valdôtain » pleure un de ses plus fidèles lecteurs

Nous avons appris avec douleur le décès accidentel, à la chasse, d'un des abonnés et plus fidèles lecteurs de «Le Peuple Valdôtain», Paul Veilex, Savoyard de Séez, âgé de 79 ans.

Très attaché à la Vallée d'Aoste, qu'il connaissait comme sa poche pour en avoir sillonné les vallées tout au long de sa vie, il en connaissait aussi parfaitement l'histoire grâce aux livres qu'il dévorait littéralement et à sa soif inextinguible de connaissances qui le poussait à demander sans cesse des nouvelles de notre région, et les gens, avec qui il entretenait des relations privilégiées.

A son activité d'agriculteur et d'éleveur de la race tarine, il avait associé celle de conseiller municipal de 1974 à 1986 et avait alors salué en Savoie l'arrivée de l'arrosage par aspersion *« notre développement durable* – affirmait-il – *le premier en son genre en France »,* tout comme l'institution des concours de la race bovine destinés à en développer la qualité, qui vaudront à son élevage une belle collection de coupes et de prix.

Il adorait la chasse, la forêt, la montagne . C'est là que la mort l'a surpris et c'est là, dans ce coin de nature merveilleuse, où il se plaisait à guetter les « blancs », qu'il a demandé à reposer…pour toujours ou à vagabonder à jamais…

Comme l'a si bien dit le maire de Séez , dans son allocution *« Paul a vécu au fil du temps, avec les hommes, la nature et ses tarines . Il a vécu son projet de vie en s'attachant à l'espace temps. Son espace de vie n'a jamais été replié sur lui-même; au contraire, il a pris en compte l'incessant échange qui s'opère entre les passions et entre les pressions qui émanent d'un environnement social, géographique, matériel et immatériel. »*

«Le Peuple Valdôtain» présente ses sincères condoléances à son épouse Lucie, à ses enfants Jean-Marc et Marie-Christine, à ses petits-enfants Virginie, Elodie, Charley et Lucat, ainsi qu'à toute sa famille, dont ses cousins valdôtains Claudine, Dino, Nicolas et Laurent pour qui il restera une référence.